



Concours Quercus Suber 2019

Dossier de candidature

1. Règlement

Article 1 – Objet - généralités

Les associations Forêt Modèle de Provence, l'école de tournage sur bois Escoulen et l'ASL Suberaie Varoise, avec l'appui de leurs partenaires (le centre d'art de la Villa Noailles, Lou Rodou Valettois, entre autres), organisent le concours **Quercus Suber 2019**.

Ce concours a pour objet de produire une œuvre artistique mettant en valeur et utilisant comme matière première le bois et/ou le liège du chêne-liège de Provence.

Le Concours est divisé en trois catégories : **Sculpture, Tournage, et Design**.

Chaque participant-e ne pourra transmettre qu'une seule œuvre par catégorie, mais pourra participer à plusieurs catégories.

La collaboration avec un-e autre artiste est possible, devra être clairement précisée par le/la candidat-e.

Les pièces sélectionnées seront présentées au public lors de deux manifestations :

- **Le Week-end du Chêne Liège**, au Domaine de Baudouvin, (pour les 3 catégories),
- **Les Journées du liège**, à la Villa Noailles, (pour les catégories Tournage et Design).

Plusieurs autres expositions des œuvres des participant-e-s pourront être prévues. Dans ce cas, vous serez informés par mail de la programmation.

Article 2 – Participants

Ce concours s'adresse prioritairement aux professionnel-le-s des métiers du bois et du design, mais également à tout artiste, artisan, amateur souhaitant présenter une œuvre personnelle.

Article 3 – Dotations

Dans chaque catégorie, les trois lauréat-e-s se verront attribuer :

- Pour le premier, le prix « **Super Suber** » de la catégorie, ainsi qu'une somme de **400€**,
- Pour le second, une somme de **200€**,
- Pour le troisième, une somme de **100€**.

Il y aura également un **Prix du Public**, toute catégorie confondue, qui sera décerné lors des deux événements.

Article 4 – Critères concernant les œuvres

Chaque œuvre devra répondre aux critères suivants :

- Le respect de la matière première (la valorisation du chêne-liège) ;
- L'œuvre pourra être un objet, du mobilier, ou autres, mais dans tous les cas, quelque chose de physique devra être présenté ;
- Le respect des délais de participation, avec un dossier de candidature complet (cf. article 7) ;
- L'ajout d'une ou d'autres matières est autorisé, mais la valorisation du bois et/ou du liège sera prépondérante dans le processus d'évaluation.

Seront notés pour chaque œuvre :

Critères	Coef.
Mise en valeur du chêne liège	1
Harmonie (équilibre des formes)	2
Originalité	1
Finition	1

Article 5–Fournitures

Les organisateurs peuvent mettre à disposition du candidat, de façon gracieuse, du chêne liège sous différent format :

- En bois sec, sous forme de grume à découper soi-même ;
- En bois sec, sous forme de plateaux ou planches ;
- En bois vert, en forêt, sur des sites que nous pourrions indiquer ;
- En panneaux d'écorce, plaques ou granules

Les quantités étant limitées, et l'accès aux zones étant règlementé, il convient de prendre contact avec l'organisateur afin de convenir des modalités de fourniture.

Article 6– Sélection

Un nombre maximum de 12 œuvres seront retenues dans chaque catégorie pour être présentées. Si le nombre total de pièces présentées par les candidats dépasse ce seuil, une commission de pré-sélection se réunira afin de sélectionner 12 œuvres parmi les candidatures proposées.

Cette sélection se fera avec les mêmes critères que ceux exposés à l'article 4.

Article 7 – Participation

7.1. – Frais d'inscription

Les frais d'inscription à ce concours sont perçus sous forme libre.



Votre participation est essentielle afin de couvrir les frais d'organisation, les dotations allouées et les deux évènements liés. C'est également l'occasion de montrer votre soutien aux initiatives du groupe de travail sur la valorisation du chêne liège de Provence.

Nous vous proposons également de faire don de votre œuvre à l'association organisatrice Forêt Modèle de Provence, et d'adhérer à cette dernière.

7.2. – Modalités d'inscription

Pour participer à ce concours, vous devez retourner le présent dossier de candidature entièrement complété, signé et daté, à Nicolas Plazanet

Soit par courrier à l'adresse suivante :

ASL Suberaie Varoise
Quartier de Précoumin – Route de Toulon
83 340 Le Luc-en-Provence

Soit par courriel à: nicolas.plazanet@foretmodele-provence.fr

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le chef de projet Nicolas Plazanet au 06 08 04 84 14.

7.3. – Dépôt des œuvres

Il n'est pas nécessaire d'avoir réalisé les œuvres pour remplir le dossier de participation, en revanche il est indispensable que celles-ci soient déposées au plus tard une semaine avant le premier évènement.

Les lieux de dépôt possible sont les suivants :

- au domaine de Baudouvin à la Valette,
- au siège social de l'ASL Suberaie Varoise (Le Luc en Provence),
- à l'école Escoulen de tournage sur bois (Aigüines),
- par envoi postal, à l'ASL Suberaie Varoise.

Article 8 – Jury et délibérations

Un jury composé d'un panel représentatif de professionnel-le-s de la catégorie concernée et d'artistes sera constitué. Les lauréat-e-s seront dévoilé-e-s après décision dudit jury.

Le jury de la catégorie Sculpture se rassemblera et délibérera dans le cadre du Week-end du chêne-liège, organisé au Domaine de Baudouvin, à La Valette-du-Var. Les jurys des deux autres catégories se rassembleront lors des journées du liège, organisées à la Villa Noailles.

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature à ce concours implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Ces deux évènements seront organisés dans la période mars / avril 2019. Les dates exactes seront communiquées dès que connues. La présence à ces évènements et à la remise des prix ne sont pas obligatoires.



Article 9 – Droits d’auteur

Les participant-e-s s’engagent à présenter une œuvre dont ils sont l’auteur-e, et à la déclarer libre de droits. En cas de fausse déclaration, l’auteur-e en supportera seul les conséquences.

Les lauréat-e-s acceptent, sans aucune réserve, que leur œuvre fasse l’objet d’une publication papier et Internet, sans pour autant se prévaloir d’un droit d’auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif. Les lauréat-e-s autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur photo, ainsi que la publication à des fins de promotion ou d’information liées au présent concours, et aux événements.

Article 10 – Responsabilité

Les organisations prennent la responsabilité des pièces qui leur seront confiées et s’engagent à y apporter tous les soins nécessaires. Néanmoins, en cas de perte ou de dégradation de l’œuvre, un arrangement amiable avec l’auteur-e sera recherché avant toute procédure.

Article 11 – Report, modification, ou annulation

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l’opération, sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 12 – Accès aux données

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participant(e)s bénéficient d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition aux données les concernant.

La participation à ce concours suppose l’acceptation pure et simple du présent règlement. Celui-ci est consultable sur le site Le Portail du Chêne-liège de Provence (www.cheneliège.fr).

Fait à _____,

Le ____ / ____ /2018.

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :



2. Planning

- Limite de candidature : jusqu'au **dimanche 13 janvier 2019 à minuit** (dossier de candidature entier + règlement) ;
- Sélection et validation des dossiers de candidature **lors de la deuxième quinzaine de janvier** ;
- Dépôt de l'œuvre : une semaine avant l'événement (courant mois de mars).

ANNEXE 1 : Conditions exposition / événements :

Renseignements	Réponses
Modalités d'expositions	<p>Cocher :</p> <p><input type="checkbox"/> Soclage fourni</p> <p><input type="checkbox"/> Scénographie souhaitée</p> <p>Si oui, précisez :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
Devenir de la pièce	<p><input type="checkbox"/> Don aux structures associatives</p> <p><input type="checkbox"/> Vente lors des événements</p> <p><input type="checkbox"/> Restitution après les expositions prévues</p>
Je souhaite, disposer d'un stand gratuit lors du Week-end du chêne-liège	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, préciser la taille du stand souhaitée et vos besoins (électricité, tables, chaises, ou autres) :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
Je peux y assurer des démonstrations	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

Frais d'inscription

Renseignements	Réponses
Montant libre	<p>_____ €</p> <p>_____</p> <p>Règlement en liquide ou chèque à Forêt Modèle de Provence</p>
Je souhaite adhérer à l'association	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Cotisation annuelle 10 €</p> <p>_____</p> <p>Règlement en liquide ou chèque à Forêt Modèle de Provence</p>



ANNEXE 2 : fiches de renseignement

Concours Quercus Suber 2019		Mise à Jour le 26/10/2018
RENSEIGNEMENTS GENERAUX		FICHE CANDIDATURE
AUTEUR	NOM et Prénom de la personne Nom en MAJUSCULE	
STATUT	<input type="checkbox"/> PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/> AMATEUR	Si PRO : N° SIRET : NOM DE L'ATELIER :
COORDONNEES	TELEPHONE FIXE	
	TELEPHONE PORTABLE	
	ADRESSE COMPLETE	
PRESENCE NUMERIQUE	Page WEB	
	Compte Facebook	
	Compte Instagram	
BIOGRAPHIE	Photo portrait Facultative, Parcours professionnel, choix des technique 350 mots maxi	A joindre en annexe <u>NOTER VOTRE NOM EN TETE DE VOTRE TEXTE</u>
DEMARCHE ARTISTIQUE	Influences et inspirations artistique, 350 mots maxi	A joindre en annexe <u>NOTER VOTRE NOM EN TETE DE VOTRE TEXTE</u>

Concours
Quercus Suber
2019

FICHE PIÈCE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX		RÉPONSES DE L'AUTEUR
NOM DE LA PIECE	Personnaliser le nom en MAJUSCULE	
CATÉGORIE	<input type="checkbox"/> TOURNAGE <input type="checkbox"/> SCULPTURE <input type="checkbox"/> DESIGN	
COMPOSITION	Noter toutes les essences d'arbres et les matériaux utilisés	
DESCRIPTIF	Technique utilisée, texture, finition	
DESSINS ET/OU PHOTOS DE LA PIECE	Taille de la photo 1500 pixel MINI Nom de l'auteur et de la pièce en nom de fichier	Joindre en ANNEXE une ou plusieurs photos .jpeg sur fond UNI ou DEGRADE
INSPIRATION SPECIFIQUE	Votre motivation artistique	
DIMENSIONS / POIDS	En centimètre /en Kg	
PRIX	PRIX ATELIER HT	€
OBSERVATIONS		



ANNEXE 3

Association Forêt Modèle de Provence

Association loi de 1901 / SIRET : 792 889 099 00018

Pavillon du Roy René - D7, Valabre 13 120 Gardanne

Bulletin d'adhésion

Nom / Prénom :

Adresse :
.....
.....

Tél. : /

E-mail :

Je souhaite m'impliquer dans l'association : Oui/ Non

Si oui, comment (projets, communication, vie associative) ?

.....

Fait à, **le** **Signature**

Bulletin à retourner accompagné du règlement de la cotisation annuelle (10€) par espèce ou chèque à l'ordre de Forêt Modèle de Provence ou adhérez en ligne via [Helloasso](http://oua.be/215a) (<http://oua.be/215a>).
